



SIGNATURE PARTENARIAT LOCAL PREVENTION DE SIRALT

30 janvier 2015

Historique

Début d'année 2014, la commune de Sirault était touchée par une série de cambriolages. Sensibilisé par le phénomène, un citoyen siraultois du quartier du Happart, **Franck Devos**, a souhaité réagir. Ainsi est née l'idée d'un partenariat local de prévention (PLP).

Un groupe de pilotage composé de F. Devos, de représentants de la zone de Police Borraine et de la Ville de Saint-Ghislain s'est alors mis en place.

Qu'est-ce qu'un partenariat local de prévention ?

Il s'agit d'une association structurée entre les citoyens et la police locale au sein d'un territoire délimité et poursuivant les objectifs suivants :

- l'accroissement du sentiment de sécurité général;
- l'encouragement du contrôle social;
- l'élargissement de l'aspect préventif.

Afin d'atteindre ces objectifs, le PLP :

- échangera des informations entre la police et les membres du PLP et ce, par l'intermédiaire d'un schéma de communication convenu au préalable ;
- diffusera des conseils préventifs.

Référence légale : directives et accords définis dans la circulaire Partenariats Locaux de Prévention de 2010.

Le PLP de Sirault : premier de la zone borraine !

Le PLP se compose d'un groupe de citoyens qui constituent une communauté sur une base sociale et/ou fonctionnelle. En groupe de concertation avec les partenaires du PLP, ils s'engageront de manière autonome et prendront des décisions et responsabilités en matière d'organisation locale.

Le PLP de Sirault est coordonné par Franck Devos, et le fonctionnaire de police mandaté, à savoir le Commissaire de Proximité de Saint-Ghislain Eric Delrue.

Actuellement **25 citoyens** siraultois ont intégré le dispositif.

Rôle des partenaires : « être les yeux de la police ! »

- Membre PLP : s'inscrire de manière positive / utilisation de l'information uniquement dans le but du PLP : attention, vigilance et prévention.

Ex. : affiche à apposer à sa vitrine; diffusion de l'info à sa clientèle, appliquer les conseils de prévention. Bref, « être les yeux de la police ! »

Fonctionnement général et communication : 5 types de message

A partir du 1^{er} janvier 2015 : système de messagerie PLP (Email)

- Communication 1: entre membres pour informer du signalement d'un fait
- Communication 2 : Police vers membres pour informer du suivi apporté à un signalement.

5 types de messages :

- Agissement / Démarchage suspect : fait en cours
- Description de vol (individus, modus operandi,...)
- Message d'information : rappel réunion PLP, blog,...)
- Conseils de prévention
- Feedback : arrestations suspects démarchage

Le PLP n'est pas une garde civile et ne mène pas de patrouilles. Les membres PLP ne peuvent pas assumer de fonction policière ou intervenir au nom des Services de Police. Les membres peuvent montrer clairement leur participation au PLP par **l'utilisation d'un autocollant propre au PLP.**

9 panneaux signalant le PLP seront installés :

- rue Hauteceur après le carrefour de la Croix Cailloux
- rue Emile Lété au carrefour du Noir Bonnet
- rue Emile Lété à la limite avec Herchies
- rue de Chièvres au Prévoté
- rue Rosier en venant de Stambruges
- rue de Beloeil
- rue du 100^{ème} Anniversaire au niveau du carrefour avec le rue Bois du Prince
- rue Pol Gigot au niveau du carrefour avec la rue des Maquisards
- rue Lestrade en venant de Stambruges

Futur

L'objectif est d'agrandir le nombre de citoyens inscrits. Une évaluation régulière se tiendra en concertation avec les membres, le Coordinateur, la Police Boraine et la Ville de Saint-Ghislain.